



Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE! **DEPUIS 75 ANS**

**PLAN STRATÉGIQUE
FOSSAMBAULT 2050**
*L'environnement est dans
Notre Nature*

Table des matières

MOT DU MAIRE	4
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
INTRODUCTION	6
A- Le Processus	6
B- L'approche The Natural Step (TNS)	7
C- La démarche	8
LA VILLE ET SA MISSION	9
LES COMITÉS D' ACTIONS CIBLÉES (CAC)	10
PLAN INTÉGRÉ POUR LA DURABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ (PIDC)	11
Vision 2050	12-14
Objectifs stratégiques, leur vision et description du succès	15
- Prioriser en tout temps un lac vivant, en santé et durable	15
- Préserver l'environnement exceptionnel de Fossambault-sur-le-Lac et ses espaces harmonieux	15
- Offrir un milieu de vie exemplaire grâce à nos aménagements conviviaux et durables	16
- Développer une vie communautaire riche, engagée et solidaire	16
- Soutenir un développement durable d'une vitalité socio-économique compatible avec notre milieu et respectueux de la population	17
- Faire de la ville un vecteur de transformation durable pour notre communauté	17
LE PLAN STRATÉGIQUE	19-57
Présentation	
Les plans d'action	
- Sous-actions	
- Responsables	
- Parties prenantes	
- Échéancier	
CONCLUSION	58

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.
Version 2024

Mot du maire



C'est avec fierté que dans le cadre du soixante-quinzième anniversaire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, nous adoptons le Plan stratégique Fossambault 2050 : « **L'environnement est dans notre nature** ». Cette mise en action du Plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC) élaborée grâce à l'implication de centaines de citoyens engagés dans la démarche participative, initiée en 2022, vient confirmer notre engagement à atteindre notre vision collective. Le chemin nous y menant ne sera ni simple, ni rapide, ni facile, mais son objectif demeure inéluctable.

Dans ce monde en mutation où nous recevons des signaux quotidiens de notre environnement, nous devons non seulement nous adapter aux changements climatiques, mais travailler à en éliminer les causes sur lesquelles nous avons le pouvoir d'agir. Nos comportements individuels et collectifs sont à la base même des efforts les plus simples et les plus efficaces pour y parvenir. Les pistes et actions énoncées dans ce plan nous invitent à les modifier.

La priorité absolue va à la santé de notre lac. C'est le milieu de vie que nous avons choisi. C'est ce qui définit notre cadre environnemental, notre écosystème. Le préserver pour les générations futures de qui nous l'empruntons est notre engagement. C'est autour de notre lac que nous poursuivrons le travail initié par les fondateurs de Fossambault afin que nous puissions bénéficier encore longtemps d'une qualité de vie, d'une qualité de ville.

C'est tout le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac qui dit aujourd'hui MERCI à tous les citoyens, employés et partenaires qui se sont impliqués dans la mise en marche de ce plan. Nous avons apprécié ce dialogue constructif et avons hâte de poursuivre sur cette voie à laquelle plusieurs d'entre vous sont encore engagés au sein des comités d'actions ciblées. Merci également à tous les citoyens qui, nous l'espérons, contribueront tous par leurs actions à faire de cette vision une réalité. C'est grâce à vous que nous pourrons dire demain tout autant qu'aujourd'hui, que c'est ici que *la vie est belle*.

Le maire,

Jacques Poulin

Mot du directeur général



Les villes, peu importe leur taille, font face à de plus en plus de défis dans un monde en grande mouvance et Fossambault-sur-le-Lac n'y échappe pas.

Résultat de réflexions et d'un travail collectif habilement parrainé par le monsieur le maire, ce PIDC, à la fois réaliste et pragmatique, nous permettra de prendre des décisions éclairées dans un contexte où l'arrimage entre le développement économique, le développement durable et l'aménagement du territoire est plus que jamais mis à l'avant-plan. Des investissements importants dans nos infrastructures et nos équipements s'ajouteront également à ces paramètres.

Les efforts du personnel de la Ville sont déjà tournés vers la réalisation de ce plan stratégique. Je remercie d'ailleurs les employés municipaux qui ont été mis à contribution lors de cet exercice ainsi que Le Laboratoire en innovation ouverte (LLio) pour leur accompagnement et dont le professionnalisme a été très apprécié. Le travail des gestionnaires consistera maintenant à accompagner le conseil municipal pour mettre en place ces orientations qui correspondent aux préoccupations de la population, et ce, bien sûr, dans le respect de la capacité financière de celle-ci.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JA', written over a light grey rectangular background.

Jacques Arsenault, CRHA

Introduction

A

Le processus

Le processus ayant conduit à l'adoption du PIDC et de son plan stratégique vient du constat suivant. On ne peut poursuivre notre développement de la même façon sans encourir les mêmes conséquences. Les administrations antérieures avaient déjà mis la base de ces questionnements, notamment avec les projets avant-gardistes de réseaux d'égouts des années 1970, de maintien de l'accès au lac à l'ensemble des résidents dans les années 1980, de l'implantation de la piste multifonctionnelle vers 1990, tout comme l'alimentation en eau potable et la première diagnose au tournant des années 2000. La pression au développement dans un contexte de durabilité demande cependant une réponse mieux intégrée aux connaissances et à la science malgré le difficile cadre réglementaire et financier que celui des villes telles que la nôtre.

Les enjeux et défis auxquels nous sommes confrontés commandent de sortir des paradigmes actuels puisque les solutions portent à la fois sur le court, le moyen et le long terme. Elles dépassent souvent notre cadre d'intervention et interpellent notre environnement au sens large et écosystémique.

C'est dans ce contexte que nous avons fait le choix d'un processus consultatif inspiré, à la fois, d'une approche scientifique suédoise celle dite *The Natural Step* et d'une approche plus collaborative inspirée de *l'Agenda local 21*¹. Certaines villes avaient déjà initié ce type de démarche malgré leurs moyens plus limités. Nous avons également eu recours aux services du Laboratoire en innovation ouverte (LLio) du cégep de Rivière-du-Loup afin de nous appuyer dans ce long processus.

¹ Un agenda 21 local est une déclinaison du de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio tenue en 1992, qui offre un cadre de travail aux collectivités locales et à leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable. Source : Wikipédia

B

L'approche The Natural Step (TNS)

La particularité de cette approche est de donner la parole aux consensus scientifiques. Il y a quatre éléments de bases qui guident les démarches vers la durabilité. En voici donc les énoncés :

- Dans une société durable, la nature n'est pas soumise à une augmentation systématique :
 - o De la concentration des substances extraites de la croûte terrestre;
 - o De la concentration des substances produites par la société;
 - o De sa dégradation par des moyens physiques.
- Et dans cette société :
 - o Les êtres humains ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leur besoin.

Cette approche demande aussi de déterminer en premier lieu la vision du futur, de définir quel milieu de vie voulons-nous laisser en héritage aux générations futures. Il nous reste ensuite à déterminer collectivement, le chemin pour y parvenir. À l'instar des navigateurs, nous savons qu'il faudra garder le cap malgré les vents contraires, les obstacles, mais en fixant le but un peu plus loin, il sera toujours possible de le garder en vue. On conclut le tout en célébrant nos succès!

Nous avons également corrigé ce qui nous semblait une faiblesse de cette approche scientifique, en la bonifiant du mode collaboratif inspiré de *l'Agenda local 21* qui interpelle davantage les citoyens dans l'élaboration de la vision et du plan stratégique. Cet engagement citoyen est la meilleure garantie du suivi des actions et du soutien vers l'atteinte de cette vision à long terme.

C

La démarche

Plus d'une centaine de citoyens se sont impliqués dans des dizaines de rencontres, parfois en sous-groupes, menant à la création des comités d'actions ciblées (CAC).

Les premières rencontres ont permis d'identifier nos forces et notre ADN. Nous avons ensuite élaboré collectivement la vision de la ville que nous désirons pour 2050. Nous sommes revenus sur notre ADN et nos opportunités d'améliorations. C'est une des forces de cette approche, le retour en arrière (backcasting) pour toujours s'actualiser.

Les objectifs stratégiques ont ensuite été identifiés afin que nous puissions atteindre cette vision et établir le chemin à parcourir entre la situation actuelle et le futur souhaité. Ce premier volet de la démarche est le Plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC). C'est ce qui a mis la table pour la suite qui consiste à réaliser un plan d'action stratégique nous permettant, selon des cycles plus courts de cinq ans, d'obtenir de petites et de grandes victoires en route vers la cible!

C'est cette portion qui demande encore l'engagement citoyen pour s'assurer de l'avancement, année après année, de faire des pas dans la bonne direction. Une évaluation doit être faite annuellement par les comités d'actions ciblées, permettant les ajustements et la rédaction d'une suite pour un autre cycle de cinq ans jusqu'à la réalisation de la vision énoncée en 2050!

Bien sûr, cette démarche est dynamique, les actions peuvent évoluer et les comités également, les citoyens sont invités chaque année à se joindre à ceux-ci.

La ville et sa mission

Fossambault-sur-le-Lac est une ville relativement jeune. Bien que son existence comme lieu de villégiature remonte au début du siècle dernier avec son célèbre hôtel situé en bordure du lac prisé par les touristes américains et les bourgeois de la région, ce n'est qu'après la grande crise qu'elle se déploiera davantage. Créée à même une partie de la municipalité de Sainte-Catherine de Portneuf, elle-même issue de la paroisse de Sainte-Catherine de Fossambault, après plus de 16 années de négociations, la loi érigeant la municipalité du Village de Fossambault-sur-le-Lac fut sanctionnée le 10 mars 1949. Elle se voulait un lieu de villégiature développé initialement sur ses rives, mais surtout depuis l'après-guerre, dans une formule plus collective et périphérique dotée d'une grande plage naturelle. C'est cette particularité qui a fait de la ville, un lieu de plus en plus prisé pour s'y établir. La transformation progressive de chalets saisonniers en habitations quatre saisons a également généré une meilleure desserte en services publics de toutes sortes. L'accès systématique à tous les citoyens de la ville à sa plage municipale y est pour beaucoup. Les efforts de préservation de l'environnement engagés par des visionnaires exceptionnels tels que monsieur le maire Fernand Lucchesi en 1973 ont permis de devenir l'une des premières municipalités dotées d'infrastructure moderne de traitements des eaux usées protégeant ainsi de façon pérenne ce joyau qu'est le lac. Depuis quelques années, la pression au développement s'est accrue, mais les autorités ont toujours privilégié un rythme de développement respectueux de notre milieu de vie et de notre capacité d'accueil. Pour plus de détails, il existe quelques ouvrages sur notre histoire dont ceux rédigés par une résidente d'une des familles souches, madame Dorothee Boilard, et disponible à la bibliothèque Anne-Hébert.

La mission des villes a bien évolué ces dernières années. De services de base en administration, aux services à la propriété (eau, égout, protection incendie), les services aux citoyens y résidant s'y sont bonifiés, loisirs, aménagements urbains, transport collectif, etc. Aujourd'hui, notre mission est : « offrir des services de proximité et de qualité, à coûts raisonnables, qui répondent aux besoins de ses citoyens et citoyennes, par le biais d'actions innovantes et durables favorisant la préservation de notre environnement et l'épanouissement de notre milieu de vie ».

C'est donc dans ce cadre que nous pourrions intervenir en soutien pour la réalisation du plan, avec le désir de conserver notre caractère historique de lieu de villégiature et d'accès universel au lac pour tous ses citoyens.

Les comités d'actions ciblées (CAC)

Il y a autant de comités d'actions ciblées qu'il y a d'objectifs stratégiques. Nous avons statué finalement que six comités différents étaient nécessaires. Ces comités sont formés de citoyens qui ont participé à la démarche et d'autres qui se sont ajoutés en cours de route. Ils sont complétés par des représentants d'organismes, groupes et comités variés avec le soutien d'une ressource fournie par la Ville qui en assure le secrétariat et le soutien logistique.

Ces comités sont importants pour assurer non seulement le suivi, mais la pérennité de la démarche. Il n'y a pas de règles particulières ni de nombre de personnes si ce n'est que la recherche de l'efficacité pour nous permettre d'atteindre l'objectif de chacun des comités. Ils peuvent également bonifier les plans d'action, suggérer d'élargir le cadre des parties prenantes et réaliser tout ce qui est nécessaire pour nous permettre d'atteindre l'objectif. Ils se réunissent au besoin, mais minimalement une fois par année par comité et une fois par année tous les comités. La coordination de ces comités et du plan d'action est la responsabilité du comité de pilotage, composé du maire, de l'équipe de gestion de la Ville et de personnes-ressources au besoin.

Un des comités d'actions ciblées est cependant plus encadré, puisqu'il réfère au besoin de mettre en place, dans l'organisation municipale, les méthodes et processus permettant de s'adapter à l'ensemble du plan et en intégrer les paramètres dans sa gestion quotidienne.



PIDC

Plan intégré pour la durabilité
de la collectivité

Synthèse des consultations

Vision 2050

En 2050, Fossambault-sur-le-Lac est une communauté vivante et durable, qui a préservé son caractère de villégiature et la qualité exceptionnelle de son environnement, qui a favorisé l'émergence d'initiatives locales centrées sur les besoins des résidents et résidentes et qui offre des services de proximité accessibles.

- Notre communauté est vivante parce qu'elle est porteuse de vie, d'évolution et de dynamisme, qui s'expriment dans les interactions riches et multiples entre les membres de la communauté.
- Nous intégrons la durabilité dans toutes nos décisions et tous nos projets, préservant ainsi la capacité de notre environnement de se régénérer indéfiniment et de maintenir une qualité de vie enviable.
- Nous sommes reconnus pour nos ressources halieutiques disponibles et en santé, contribuant à la vitalité du milieu et la pérennité du lac.
- Nous avons été avant-gardistes dans les mesures mises en œuvre pour encadrer la navigation et préserver la qualité et la santé du lac.
- Nous avons été visionnaires, et un modèle au Québec, dans les gestes posés pour assurer la durabilité de notre développement et enrichir nos espaces naturels, notamment aux plans de la protection de la canopée, de l'aménagement urbain et du transport, dans le respect de son caractère de ville et de villégiature.
- Nous avons priorisé la quiétude de notre milieu de vie, et avons été cohérents avec ce choix dans nos décisions, nos projets et nos aménagements.
- Notre milieu de vie se distingue par une offre d'activités de loisir, de plein air et culturelles riche et diversifiée sur quatre saisons en concertation avec les villes voisines pour favoriser l'épanouissement de la population locale.
- Nous sommes en mesure de bien répondre aux besoins et attentes de divers groupes : familles, jeunes et aînés, résidents et villégiateurs.
- Nous avons accès à des commerces de proximité qui répondent aux besoins de la population locale, qui sont accessibles et s'inscrivent dans une perspective durable.
- Nous avons protégé la possibilité pour nos enfants de vivre et de s'installer à Fossambault-sur-le-Lac en maintenant l'accessibilité à la propriété et en maintenant un coût de vie raisonnable.
- Nous pouvons compter sur une participation et une implication citoyennes exemplaires, contribuant à une vie communautaire riche et engagée.
- Nous bénéficions d'infrastructures et de services municipaux performants, abordables et innovants.

Vision 2050

MISSION DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

Offrir des services de proximité et de qualité, à coûts raisonnables, qui répondent aux besoins de ses citoyens, par le biais d'actions innovantes, améliorantes et durables favorisant l'épanouissement de tous, la préservation de notre environnement et celui de notre milieu de vie.

VALEURS

- Engagement** dans le leadership déployé pour offrir un environnement de vie de qualité, dans notre souci de faire preuve d'écoute et de susciter la participation des citoyens à la vie de notre communauté, dans l'audace et la créativité que nous déployons pour le maintenir.
- Respect** de nos citoyens et partenaires, de l'environnement exceptionnel dans lequel nous vivons, dans la transparence dont nous faisons preuve dans nos gestes et nos décisions, dans le souci d'équité qui nous anime en toute situation.
- Collaboration** que nous privilégions pour réaliser notre mission, dans la recherche constante et la protection de l'intérêt collectif qui nous guide.
- Rigueur** dans l'intégrité et l'équilibre dont nous faisons preuve dans tout ce que nous faisons et dans l'utilisation raisonnable des ressources dont nous avons la responsabilité.



Vision 2050

NOS ATOUTS ET NOS PRINCIPAUX DÉFIS...

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté vibrante et enracinée, issue de la villégiature, jouissant d'un cadre de vie exceptionnel et exerçant un fort attrait pour l'accès à son territoire et aux richesses dont elle dispose. Cette situation privilégiée lui procure plusieurs atouts sur lesquels elle peut s'appuyer pour orienter son développement et préserver la qualité de vie de sa population. Elle présente également des défis au regard de la durabilité de ce développement et de cette qualité de vie, qui sont autant d'occasions à saisir.

SES PRINCIPAUX ATOUTS SONT :

- Qualité exceptionnelle de l'environnement naturel : lac, canopée, milieux humides.
- Communauté mobilisée, enracinée et avec un fort sentiment d'appartenance.
- Un caractère mixte de villégiature et de milieu périurbain, accueillant pour les familles et les citoyens de toutes générations.
- Accès à une variété d'activités culturelles et de loisir.
- Proximité des centres urbains.
- Population en croissance, issue de sa forte attractivité et procurant une vitalité à la communauté.

SES PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE DURABILITÉ SONT :

- Préservation de la santé du lac, de la canopée et des milieux humides, pour leur valeur d'usage et les services écologiques qu'ils procurent.
- Gestion responsable de la croissance démographique, du développement immobilier et des enjeux de transport qui en découlent.
- Accès à des services de proximité, adéquatement dimensionnés à la taille de la population et répondant à ses besoins.
- Maintien de l'accessibilité pour les résidents et les jeunes familles afin d'éviter l'embourgeoisement et de respecter leur capacité de payer.
- Préservation de la diversité socioéconomique et culturelle de la population locale.
- Préservation du savoir-vivre ensemble basé sur le respect, la responsabilité, l'inclusion et la sécurité.

Vision 2050

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES, LEUR VISION ET LES DESCRIPTIONS DE LEUR SUCCÈS

1 PRIORISER EN TOUT TEMPS UN LAC VIVANT, EN SANTÉ ET DURABLE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté privilégiée, car elle offre un plan d'eau d'une qualité exceptionnelle où le partage mutuel de ce plan d'eau permet aux adeptes d'activités nautiques variées de pratiquer aisément dans le plus grand respect de l'environnement et de tous les usagers.

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Le lac Saint-Joseph ne compte aucune espèce aquatique envahissante.
- ★ Les adeptes d'activités nautiques de toutes sortes cohabitent en parfaite harmonie.
- ★ Le nombre d'embarcations par adresse civique est règlementé et respecté.
- ★ Les sports nautiques non motorisés sont très populaires et valorisés.
- ★ Les plaisanciers sont respectueux et témoignent d'un comportement exemplaire.

2 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC ET SES ESPACES HARMONIEUX

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté où l'éveil collectif et l'implication citoyenne ont permis de créer une symbiose parfaite entre l'activité humaine et ses écosystèmes.

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac ont, par la formation et la sensibilisation, développé une conscience collective.
- ★ Nous avons atteint un équilibre parfait entre l'activité humaine et la préservation de la canopée.
- ★ Les bandes riveraines sont préservées et en santé grâce au respect de la réglementation.
- ★ La biodiversité est préservée grâce, entre autres, à la protection des milieux humides.

Vision 2050

3 OFFRIR UN MILIEU DE VIE CONVIVAL ET EXEMPLAIRE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté en santé, car elle offre un milieu de vie exemplaire grâce à ses aménagements respectueux de l'ensemble de ses citoyens conviviaux et durables, l'accessibilité de ses services, l'écoconception de ses infrastructures, une offre de transport efficace ainsi que la richesse de son patrimoine et de sa culture.

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Nous sommes une municipalité qui tend vers une autonomie alimentaire et durable.
- ★ Nous avons préservé notre patrimoine et bénéficions d'un milieu culturel riche et dynamique.
- ★ Notre territoire offre des facilités pour une mobilité efficace, durable et sécuritaire.
- ★ Notre population est en bonne santé et a atteint un sentiment de bien-être général.

4 DÉVELOPPER UNE VIE COMMUNAUTAIRE RICHE, ENGAGÉE ET SOLIDAIRE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté solidaire, car elle offre une vie communautaire riche et engagée en plaçant ses citoyens au cœur de ses priorités grâce à la concertation des différents acteurs du milieu et à l'intégration et l'implication de toutes les générations.

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Des infrastructures de pointe et des activités intergénérationnelles sont offertes sur quatre saisons.
- ★ La concertation des citoyens et des différents acteurs est au cœur des priorités.
- ★ Les citoyens sont impliqués dans la communauté, et ce, pour toutes les générations.

Vision 2050

5

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE VITALITÉ SOCIOÉCONOMIQUE COMPATIBLE AVEC NOTRE MILIEU ET RESPECTUEUX DE LA POPULATION

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté autonome et accueillante, car elle offre un environnement humain à ses citoyens grâce à la richesse de sa nature et l'offre d'un réseau de partage, de commerces et de services de proximité complémentaires.

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Nos citoyens ont accès aux services de proximité ce qui permet une autonomie alimentaire, communautaire et sociale.
- ★ Nous possédons un pôle de services de proximité comprenant des commerces qui fonctionnent à partir des besoins de la population.
- ★ Notre municipalité est prisée pour les vacances sur quatre saisons au grand plaisir de toutes les générations.
- ★ Nous travaillons en synergie et en complémentarité avec les municipalités environnantes.
- ★ Nous sommes une référence en matière d'économie circulaire.

6

FAIRE DE LA VILLE UN VECTEUR DE TRANSFORMATION DURABLE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ

Fossambault-sur-le-Lac est une organisation municipale forte, résiliente et performante, assurant la mise en place des facteurs permettant de réaliser le Plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC).

Nous savons que nous avons atteint le succès parce que :

- ★ Notre plan directeur d'urbanisme et nos diverses règlementations sont en phase avec le PIDC.
- ★ Nos processus ont été révisés et optimisés tout en intégrant la durabilité dans chacune de nos actions.
- ★ Les citoyens sont au cœur de nos actions et nos décisions dans une perspective collective.
- ★ La communication avec les citoyens est adaptée, claire et conviviale.
- ★ Notre approche participative est un modèle de démocratie locale.



LE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027

Présentation

Le plan intégré pour la durabilité de la communauté que nous avons lu précédemment dicte la voie à suivre pour les prochaines années afin d'atteindre notre vision 2050. Le chemin sera parsemé d'actions alignées sur chacun des objectifs stratégiques. Parfois des actions intérimaires nous amèneront à un pas latéral ou petit pas de recul, mais toujours en gardant le cap sur l'objectif à long terme. C'est aussi parce que l'état des connaissances évolue et que certaines conditions changent que le plan stratégique est phasé en plan d'action d'un cycle de cinq ans. Cela permet une évaluation des actions et une révision des cycles qui suivront tout en estimant de façon toujours plus précise les ressources nécessaires à sa réalisation. Les pages suivantes vous énoncent le premier cycle d'actions générées par notre plan stratégique. La concrétisation de ces actions repose non seulement sur les épaules de la Ville, élus et employés, mais d'organismes et de citoyens impliqués en autant de parties prenantes contribuant à cette évolution collective. Souhaitons-nous bon succès!

1

PRIORISER EN TOUT TEMPS UN LAC VIVANT, EN SANTÉ ET DURABLE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté privilégiée, car elle offre un plan d'eau d'une qualité exceptionnelle où le partage mutuel de ce plan d'eau permet aux adeptes d'activités nautiques variées de pratiquer aisément dans le plus grand respect de l'environnement et de tous les usagers.

Le lac Saint-Joseph ne compte aucune espèce aquatique envahissante.

Les adeptes d'activités nautiques de toutes sortes cohabitent en parfaite harmonie.

Le nombre d'embarcations par adresse civique est réglementé et respecté.

Les sports nautiques non motorisés sont très populaires et valorisés.

Les plaisanciers sont respectueux et témoignent d'un comportement exemplaire.

Action A

Installer des stations de lavage

SOUS-ACTION 1

Adopter un règlement, permis et normes.

Responsables

Les villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Citoyens, Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, commerces, clubs nautiques et Catshalac

2024 - 2025

Installation d'une station de lavage.

2025 - 2026

Chaque ville a sa station de lavage.

2026 - 2027

La certification de lavage est obligatoire pour obtenir le permis de naviguer permettant la mise à l'eau.

SOUS-ACTION 2

Contrôler le lavage.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Citoyens, Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, commerces, clubs nautiques et Catshalac

2024 - 2025

Entente avec les commerçants.

2025 - 2026

En contrôle la qualité.

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 3

Contrôler les accès.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Citoyens, Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, commerces, clubs nautiques et Catshalac

2024 - 2025

Entente avec les clubs et propriétaires de descentes.

2025 - 2026

En contrôle les accès.

2026 - 2027

...



Action B

Susciter un comportement respectueux et exemplaire

SOUS-ACTION 1

Adopter un code de conduite et d'un guide des bonnes pratiques.

Responsables

Les villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), gouvernement fédéral et/ou provincial, Catshalac

2024 - 2025

Signature du code de conduite lors de l'achat de la vignette de bateau.

2025 - 2026

Signature du code par tous les propriétaires de bateau et implantation de vignettes à la grandeur du lac.

2026 - 2027

SOUS-ACTION 2

Mettre en place des bouées informatives.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Villes riveraines

2024 - 2025

Identifier les endroits problématiques et informer les citoyens.

2025 - 2026

Ajout de nouvelles bouées.

2026 - 2027

Compléter l'installation des bouées.
Confirmation de la localisation des bouées.



SOUS-ACTION 3

Adopter des règlements encadrant la vitesse.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Villes riveraines

2024 - 2025

Élaboration de la charte des vitesses et consultation.

2025 - 2026

Intégration à la réglementation fédérale.

2026 - 2027

Adoption d'un règlement uniforme (3 villes) incluant les mécanismes de remplissage d'essence.

Action C

Règlementer et faire respecter le nombre d'embarcations par résident

SOUS-ACTION 1

Définir le nombre d'embarcations.

Responsables

Les villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, clubs nautiques, associations propriétaires de quai

2024 - 2025

Définir le nombre maximal d'embarcations par propriété.

2025 - 2026

...

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 2

Règlementer.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, clubs nautiques, associations propriétaires de quai

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Adopter un règlement uniformisé.
Structurer une patrouille nautique.

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 3

Mettre en place des mécanismes de contrôle.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, clubs nautiques, associations propriétaires de quai

2024 - 2025

...

2025 - 2026

...

2026 - 2027

Implanter des contrôles et de la patrouille nautique.



Action D

Implanter un zonage pour les activités nautiques

SOUS-ACTION 1

Documenter la situation et les impacts des activités.

Responsables

Les villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Centres de recherche (universités), Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), Transport Canada, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), commerces.

2024 - 2025

Bathymétrie du lac et rapport de recherche.

2025 - 2026

...

2026 - 2027

...



SOUS-ACTION 2

Établir les zones pour le surf, le wake, le ski et l'ensemble des activités nautiques motorisées et non motorisées.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Les villes riveraines

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Plan de zonage défini, installations de bouées, zone non motorisée à implanter.

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 3

Établir des plages horaires pour certaines activités.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Les villes riveraines

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Analyse de segments de plage horaire.

2026 - 2027

Projet pilote de plage horaire pour certaines activités. Règlementation en place et mandat à la patrouille nautique.

Action E

Valoriser les sports nautiques non motorisés

SOUS-ACTION 1

Faciliter l'accès aux équipements, prêts, à la location, au partage, etc.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Les clubs nautiques, Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), marinas

2024 - 2025

Analyse des sites potentiels pour rangement collectif.

2025 - 2026

Implantation d'un site de rangement.

2026 - 2027

Implanter un site de location.

SOUS-ACTION 2

Développer des activités et des programmes spéciaux.

Responsables

CAC

Parties prenantes

Clubs nautiques, Club de voile Ontaritzi, Domaine Fossambault (Capitainerie), Catshalac

2024 - 2025

Invitation aux organismes à poursuivre leur travail et le faire connaître.

2025 - 2026

Initiation pour chaque type d'embarcations et journée dédiée.

2026 - 2027

Redécouvrir les compétitions amicales, régates et activités coordonnées.



Action F

Documenter les connaissances sur le lac

SOUS-ACTION 1

Poursuivre la diagnose et la maintenir à jour.

Responsables

Villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ)

2024 - 2025

Poursuivre la diagnose selon le plan déposé.

2025 - 2026

Compléter la diagnose 2.0.

2026 - 2027

Implanter les mesures identifiées dans le rapport et diffuser ses conclusions.

SOUS-ACTION 2

Développer les outils et diagnostics proactifs.

Responsables

Villes riveraines / CAC

Parties prenantes

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), Domaine hydrique de l'État

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Mettre en place des outils de mesure permettant une veille régulière de l'état du lac.

2026 - 2027

En continu

SOUS-ACTION 3

Stimuler la connaissance.

Responsables

CBJC / CAC

Parties prenantes

Milieu universitaire et les ministères.

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Sensibiliser les centres de recherche et les universités pour faire du lac un véritable laboratoire vivant et un site potentiel de recherches variés.

2026 - 2027

En continu



2

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC ET SES ESPACES HARMONIEUX

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté où l'éveil collectif et l'implication citoyenne ont permis de créer une symbiose parfaite entre l'activité humaine et ses écosystèmes.

Les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac ont, par la formation et la sensibilisation, développé une conscience collective.

Nous avons atteint un équilibre parfait entre l'activité humaine et la préservation de la canopée.

Les bandes riveraines sont préservées et en santé grâce au respect de la réglementation.

La biodiversité est préservée grâce, entre autres, à la protection des milieux humides.

Action A

Protéger le maximum de couvert forestier sur les versants du lac et du Mont Boilard

SOUS-ACTION 1

Négocier des ententes avec les propriétaires conjointement avec le CAC milieu de vie.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

MRC, gouvernement du Québec, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), propriétaires riverains, villes voisines, club de motoneiges

2024 - 2025

Portrait global de la situation et des enjeux.
Identification de tous les propriétaires concernés.

2025 - 2026

Négociation d'ententes à long terme.

2026 - 2027

Aménager des sentiers balisés (marche, raquette), sécuriser et pérenniser le sentier de motoneiges.

SOUS-ACTION 2

Adopter un règlement minimisant les coupes.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

MRC, gouvernement du Québec, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), propriétaires riverains, villes voisines, club de motoneiges

2024 - 2025

Recherche et consultation sur la coupe.

2025 - 2026

Adoption d'un nouveau règlement sur les coupes.

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 3

Protéger les secteurs non développés.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

MRC, gouvernement du Québec, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), propriétaires riverains, villes voisines, club de motoneiges

2024 - 2025

...

2025 - 2026

...

2026 - 2027

Implanter une fiducie d'utilité sociale pour pérenniser le secteur prioritaire.



iStock
Credit: Nastco

Action B

Préserver la biodiversité du territoire

SOUS-ACTION 1

Implanter des corridors écologiques.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité de la Pointe-aux-Bleuets (PAB), Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Conservation Nature Canada (CNC), ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), comité d'embellissement

2024 - 2025

Identifier les sites potentiels.

2025 - 2026

Travailler de concert avec CNC pour l'établissement des corridors écologiques.

2026 - 2027

Acquisition des corridors par CNC.

SOUS-ACTION 2

Protéger et mettre en valeur la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (PAB).

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité de la Pointe-aux-Bleuets (PAB), Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Conservation Nature Canada (CNC), ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), comité d'embellissement.

2024 - 2025

Actualiser le projet de la PAB (lac du Grand-Héron).
Acquisition de terrain.

2025 - 2026

Recherche de financement et début de l'aménagement du site.

2026 - 2027

Compléter le site de Pointe-aux-Bleuets.

SOUS-ACTION 3

Stimuler la participation citoyenne à la préservation de la biodiversité.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité de la Pointe-aux-Bleuets (PAB), Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Conservation Nature Canada (CNC), ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), comité d'embellissement

2024 - 2025

Élaborer un guide des meilleures pratiques et le diffuser.

2025 - 2026

Bonifier le défilé des pissenlits, diminution des tontes, plantation d'espèces, etc.

2026 - 2027

Assurer la conformité des espaces publics à ce guide.



Action C

Reboiser tout en limitant les coupes d'arbres

SOUS-ACTION 1

Poursuivre la lutte aux Espèces exotiques envahissantes (EEE).

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

APPELSJ, MRC, CBJC, gouvernement du Québec.

2024 - 2025

Reconduire le contrat CBJC.

2025 - 2026

...

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 2

Minimiser le déboisement résidentiel et mieux contrôler l'abattage des arbres.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

APPELSJ, MRC, CBJC, gouvernement du Québec.

2024 - 2025

Portrait de l'état de la canopée résidentielle.

2025 - 2026

Guide de construction sans déboisement. Révision de la réglementation.

2026 - 2027

Portrait complet de la situation et révision des cibles.

SOUS-ACTION 3

Soutenir le reboisement.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

APPELSJ, MRC, CBJC, gouvernement du Québec.

2024 - 2025

Établir des cibles de reboisement.

2025 - 2026

Accompagnement dans le reboisement (guide, ressources).

2026 - 2027

Donner des rabais à l'achat d'un arbre et donner un arbre avec tout permis de construction.

SOUS-ACTION 4

Garder une veille sur les différentes maladies arboricoles.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs.

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Sensibilisation aux maladies arboricoles.

2026 - 2027

En continu.

3

OFFRIR UN MILIEU DE VIE CONVIVIAL ET EXEMPLAIRE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté en santé, car elle offre un milieu de vie exemplaire grâce à ses aménagements respectueux de l'ensemble de ses citoyens conviviaux et durables, l'accessibilité de ses services, l'écoconception de ses infrastructures, une offre de transport efficace ainsi que la richesse de son patrimoine et de sa culture.

Nous sommes une Municipalité qui tend vers une autonomie alimentaire et durable.

Nous avons préservé notre patrimoine et bénéficions d'un milieu culturel riche et dynamique.

Notre territoire offre des facilités pour une mobilité efficace, durable et sécuritaire.

Notre population est en bonne santé et a atteint un sentiment de bien-être général.

Action A

Développer le réseau de transport actif et relier les secteurs à la piste multifonctionnelle

SOUS-ACTION 1

Identifier les secteurs problématiques.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Vélo-Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), résidents des secteurs concernés vélopiste, consultant externe

2024 - 2025

Identification de tous les secteurs problématiques. Poursuivre l'analyse pour le tronçon route de Fossambault et rue Gingras.

2025 - 2026

Mise en place du dossier prioritaire.

2026 - 2027

Compléter la planification et la réalisation du tronçon route de Fossambault et la rue Gingras.

SOUS-ACTION 2

Développer les scénarios permettant d'accroître le transport actif.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Vélo-Québec, ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), résidents des secteurs concernés vélopiste, consultant externe

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Intégrer le concept au plan d'urbanisme.

2026 - 2027

S'assurer que tous les nouveaux développements soient interreliés.



Action B

Développer nos réseaux d'espaces verts

SOUS-ACTION 1

Développer des sentiers forestiers récréatifs avec le CAC 2

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), propriétaires riverains, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), gouvernement du Québec

2024 - 2025

Création d'un comité conjoint forestiers-citoyens.

2025 - 2026

Planification du réseau de sentiers.

2026 - 2027

Aménagement de sentiers phase 1.

SOUS-ACTION 2

Aménager l'intersection Gingras-Fossambault.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), propriétaires riverains, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), gouvernement du Québec

2024 - 2025

Revoir le concept initial pour l'adapter au plan stratégique.

2025 - 2026

Consultation et élaboration du concept.

2026 - 2027

Recherche de financement et plans et devis.

SOUS-ACTION 3

Permettre le rangement d'équipements nautiques en bordure du lac.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ), propriétaires riverains, Association des propriétaires du Mont Boilard (APMB), gouvernement du Québec

2024 - 2025

Conception d'un support à kayaks et planches.

2025 - 2026

Installation d'un support type projet pilote.

2026 - 2027

Implantation d'un service de location ou partage.



Action C

Aménager nos espaces de façon durable et éducative

SOUS-ACTION 1

Identifier la flore de nos aménagements.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Citoyens, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), comité d'embellissement, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), consultant, camps de jour

2024 - 2025

Identifier les essences d'arbres dans les parcs.

2025 - 2026

Inventaire de la flore et la faune dans les parcs.

2026 - 2027

Panneaux d'interprétation de la faune et la flore dans les parcs municipaux.

SOUS-ACTION 2

Aménager nos sites en y intégrant des stimulants de la biodiversité.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Citoyens, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), comité d'embellissement, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), consultant, camps de jour

2024 - 2025

Projet pilote d'implantation de nichoirs, baignoires d'oiseaux.

2025 - 2026

Poursuite du projet avec concours public.
Implanter les bacs trois voies dans les espaces publics.

2026 - 2027

En continu

SOUS-ACTION 3

S'inscrire en ville nourricière.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Citoyens, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), comité d'embellissement, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), consultant, camps de jour

2024 - 2025

Débuter l'ajout de plantes comestibles le long de la piste multifonctionnelle.

2025 - 2026

Poursuite de l'ajout des plantes comestibles et ajout d'arbres fruitiers.

2026 - 2027

Élaboration d'un guide citoyen.



Action D

Aménager nos espaces de façon durable et éducative

SOUS-ACTION 4

Implanter un jardin collectif ou communautaire.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Camps de jour

2024 - 2025

Poursuivre le projet actuel et recherche de terrains potentiels.

2025 - 2026

Intégration du concept dans le plan d'urbanisme.
Revoir la réglementation sur les jardins en cour avant.

2026 - 2027

Implantation d'un premier jardin collectif.

SOUS-ACTION 5

Donner l'accès à l'eau dans tous nos espaces.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

...

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Inventaire des points d'eau publics existants.

2026 - 2027

Implantation d'un point d'eau potable dans les parcs publics qui n'en ont pas.



Action E

Viser la carboneutralité de notre communauté

SOUS-ACTION 1

Sensibiliser les citoyens par des communications adaptées.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Fédération canadienne des municipalités (FCM), villes environnantes, MRC, Vivre en Ville et autres organismes voués au transport, YHC Environnement et autres consultants externes

2024 - 2025

Diffuser le Plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC) et le plan stratégique.

2025 - 2026

En continu

2026 - 2027

Adoption d'un règlement interdisant le fonctionnement des moteurs à l'arrêt.

SOUS-ACTION 2

Intégrer les concepts de durabilité visant la carboneutralité dans la réglementation d'urbanisme.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Fédération canadienne des municipalités (FCM), villes environnantes, MRC, Vivre en Ville et autres organismes voués au transport, YHC Environnement et autres consultants externes

2024 - 2025

Planifier la révision de la réglementation d'urbanisme.

2025 - 2026

Consultation citoyenne autour du grand projet.

2026 - 2027

Adoption des nouveaux règlements (exemple : interdiction de chauffage au gaz).

SOUS-ACTION 3

Implanter un bouquet de solutions en transport en complément du transport collectif avec le CAC 5.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Fédération canadienne des municipalités (FCM), villes environnantes, MRC, Vivre en Ville et autres organismes voués au transport, YHC Environnement et autres consultants externes.

2024 - 2025

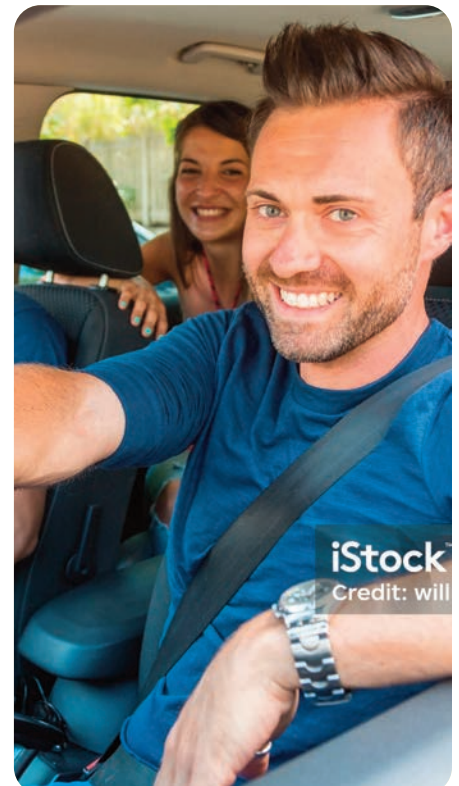
Développement d'une plateforme d'autopartage, de covoiturage de voiturage, intégrée au transport collectif.

2025 - 2026

Amélioration du transport collectif, poursuite du développement de la plateforme.

2026 - 2027

Rendre disponible des véhicules municipaux sur la plateforme (petit camion, auto éventuellement outils spécialisés) élargir la plateforme aux embarcations (bateau-partage).



Action F

Assurer le maintien de services publics efficaces et variés

SOUS-ACTION 1

Soutenir le développement d'institutions scolaires adaptées à notre clientèle.

Responsables

Gouvernement / CAC

Parties prenantes

Trois villes desservies, centre de service scolaire

2024 - 2025

Maintenir la pression sur l'accessibilité aux services scolaires de l'ensemble du centre de service à nos enfants selon la même accessibilité.

2025 - 2026

Soutenir les interventions visant l'implantation de l'école offrant tous les cycles du secondaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

2026 - 2027

Assurer un accès équitable aux équipements scolaires pour les citoyen(ne)s de Fossambault-sur-le-Lac.

SOUS-ACTION 2

Service de santé

Responsables

Gouvernement / CAC

Parties prenantes

Trois villes, Santé Québec

2024 - 2025

Favoriser l'implantation d'un véritable centre de santé de première ligne (CLSC ou autre) dans notre agglomération.

2025 - 2026

Assurer un accès aux soins dispensés à l'extérieur de l'agglomération, et ce, particulièrement pour les clientèles vulnérables par une amélioration du système de transport adapté.

2026 - 2027

Assurer le maintien et améliorer la qualité des dessertes existantes autant en service ambulancier que de premiers répondants. Soutenir le développement de service de maintien à domicile pour les personnes âgées.

SOUS-ACTION 3

Petite enfance

Responsables

Gouvernement / CAC

Parties prenantes

Ville, Centre de la petite enfance (CPE), comité de parents

2024 - 2025

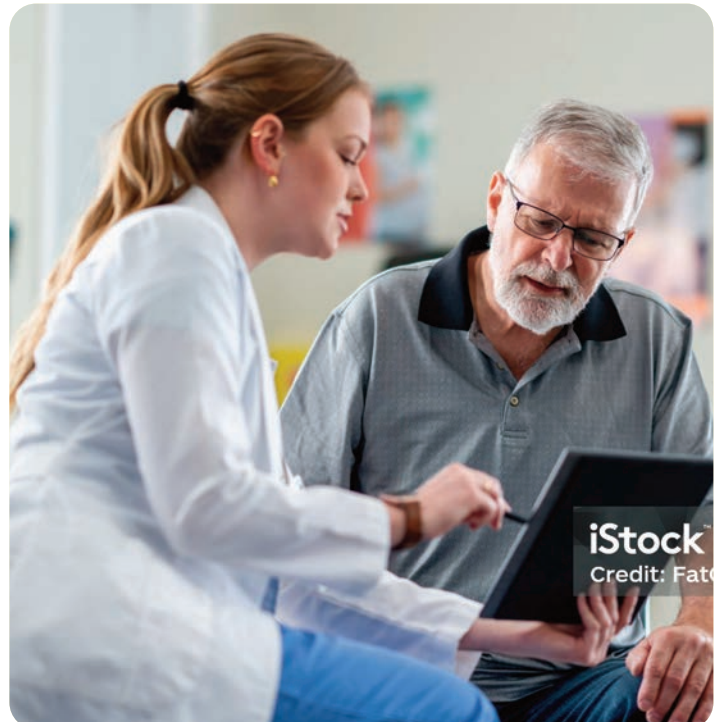
Stimuler et soutenir le projet d'implantation d'un Centre de la petite enfance (CPE) de proximité.

2025 - 2026

Collaborer à son implantation à proximité du Parc Fernand-Lucchesi.

2026 - 2027

...



Action G

Une culture et un patrimoine présent au quotidien

SOUS-ACTION 1

Offre culturelle variée

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

2024 - 2025

Soutenir et développer la diffusion d'activités culturelles à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et dans les autres espaces accessibles de la municipalité.

2025 - 2026

Assurer l'entretien et compléter la mise à niveau de ce lieu de diffusion qu'est la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

2026 - 2027

Accroître la visibilité et varier l'offre de diffusion culturelle sur le site de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac.

SOUS-ACTION 2

Un patrimoine valorisé

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

MRC, ministère de la Culture et des Communications (MCC)

2024 - 2025

Faire connaître l'inventaire du patrimoine et la valeur des bâtiments identifiés.

2025 - 2026

Poursuivre le travail d'identification des sites historiques et d'intérêt ayant balisé le développement de la ville. Intégrer au plan d'urbanisme les outils permettant un maintien de la trame historique du cadre bâti.

2026 - 2027

Soutenir les projets de rénovations patrimoniaux des chalets et résidences inclus dans l'inventaire du patrimoine.



4

DÉVELOPPER UNE VIE COMMUNAUTAIRE RICHE, ENGAGÉE ET SOLIDAIRE

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté solidaire, car elle offre une vie communautaire riche et engagée en plaçant ses citoyens au coeur de ses priorités grâce à la concertation des différents acteurs du milieu et à l'intégration et l'implication de toutes les générations.

Des infrastructures de pointe et des activités intergénérationnelles sont offertes sur quatre saisons.

La concertation des citoyens et des différents acteurs est au coeur des priorités.

Les citoyens sont impliqués dans la communauté, et ce, pour toutes les générations.

Action A

Diversification des activités et de l'animation des espaces publics

SOUS-ACTION 1

Créer sentier de patin sur le lac.

Responsables

Comité de citoyens / CAC

Parties prenantes

Citoyens, bénévoles, entreprises, CAC et Ville

2024 - 2025

Voir les meilleures pratiques dans ce domaine.
Création d'un comité dédié. Sondage auprès des citoyens.
Implantation d'un premier sentier.

2025 - 2026

Poursuite du projet et développement du sentier. Acquisition de l'équipement requis et d'une politique de soutien.

2026 - 2027

Compléter les sentiers.

SOUS-ACTION 2

S'assurer que l'aménagement de l'espace rue Gingras - route de Fossambault favorise l'interaction des citoyens avec CAC 3.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité des aînés, corporations des loisirs et CAC

2024 - 2025

...

2025 - 2026

Analyse des thématiques potentielles.

2026 - 2027

Consultation des citoyens sur le projet.



Action B

Reconversion du site de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

SOUS-ACTION 1

Analyser le bâtiment et les opportunités.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Évêché, CAC

2024 - 2025

Bulletin de santé du bâtiment et évaluation du site.
Négociation avec L'Évêché. Projet pilote camion de glace.

2025 - 2026

Analyse du potentiel de reconversion.

2026 - 2027

Confection de plans et devis.

SOUS-ACTION 2

Acquérir

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Évêché, CAC

2024 - 2025

Recherche de financement.

2025 - 2026

Acquisition

2026 - 2027

...



Action C

Créer des lieux d'interactions possibles

SOUS-ACTION 1

Projet de bibliothèque.

Responsables

Ville

Parties prenantes

Réseau Biblio, CAC, citoyens, gouvernement, consultants

2024 - 2025

Analyse du dossier. Inventaire des sites possibles. Sondage.

2025 - 2026

Si positif, développement d'un nouveau projet et recherche de subvention.

2026 - 2027

Plans et devis (à suivre).

SOUS-ACTION 2

Projet de plateau sportif intérieur.

Responsables

CAC

Parties prenantes

CAC

2024 - 2025

Validation de l'intérêt.

2025 - 2026

Recherche de projets comparables.
Inventaire des sites potentiels.

2026 - 2027

Développement d'un projet.

SOUS-ACTION 3

Préau pour pétanque et autres.

Responsables

Ville, CAC

Parties prenantes

CAC

2024 - 2025

Validation de l'intérêt et étude du site.

2025 - 2026

...

2026 - 2027

Recherche de projets comparables.

SOUS-ACTION 4

Café-rencontre et autres infrastructures possibles.

Responsables

Ville, CAC

Parties prenantes

CAC

2024 - 2025

Voir dans les milieux comparables et les sites de rencontre potentiels. les sites de rencontre potentiels.

2025 - 2026

Faire l'inventaire et la priorisation des projets retenus.

2026 - 2027

À suivre

Action D

Établir un plan directeur des infrastructures de loisirs

SOUS-ACTION 1

Inventaire des infrastructures.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

...

2024 - 2025

Inventaires des infrastructures locales et régionales, privées et publiques.

2025 - 2026

Identification des manques, inventaire des solutions et priorisation.

2026 - 2027

Rédaction du plan directeur.

Action E

Favoriser l'implication citoyenne

SOUS-ACTION 2

Soutenir le bénévolat.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Tous les comités de loisirs, les CAC et corporations autonomes

2024 - 2025

Poursuivre le programme de reconnaissance des bénévoles.

2025 - 2026

Diffusion et développement d'outils facilitant l'action bénévole.

2026 - 2027

Élaboration d'une politique de soutien au bénévolat et aux organismes de loisirs.

SOUS-ACTION 3

Stimuler l'implication citoyenne.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Tous les comités de loisirs, les CAC et corporations autonomes

2024 - 2025

Faire connaître les besoins des organisations. Valoriser l'implication citoyenne, améliorer les processus de communication et de consultation en amont.

2025 - 2026

Générer une rétroaction positive et démontrer les réalisations concrètes de l'engagement bénévoles.

2026 - 2027

Veille sur les meilleures pratiques.



Action F

Une solidarité assumée

SOUS-ACTION 1

Un contact intergénérationnel

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Gouvernements, organismes communautaires, corporations de loisirs

2024 - 2025

Favoriser la participation et l'interaction de tous les groupes d'âge aux activités (pétanque, spectacles, etc.).

2025 - 2026

Soutenir les efforts de maintien à domicile et de services adaptés aux personnes âgées.

2026 - 2027

Susciter l'implantation d'un modèle (résidence communautaire ou autres) permettant aux personnes âgées semi-autonomes de demeurer le plus longtemps possible à Fossambault-sur-le-Lac.

SOUS-ACTION 2

Service d'urgence

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité de dépannage, services sociaux, Sûreté du Québec (SQ)

2024 - 2025

Soutenir les organismes venant en aide aux individus et familles subissant une situation particulière.

2025 - 2026

Mettre en place une coordination permettant d'assumer une veille et la circulation de l'information stratégique permettant aux intervenants d'être proactifs sur le terrain.

2026 - 2027

En continu

SOUS-ACTION 3

Assurer un milieu de vie sécuritaire.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Sûreté du Québec (SQ), agence de sécurité, organismes communautaires

2024 - 2025

Maintenir une patrouille préventive dans tous les secteurs de la ville et les accès à la plage. S'assurer d'une présence policière en équilibre avec nos besoins.

2025 - 2026

Étendre la politique de tolérance zéro en matière d'agressivité à tous les sites et activités de la ville.

2026 - 2027

En continu



5

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE VITALITÉ SOCIOÉCONOMIQUE COMPATIBLE AVEC NOTRE MILIEU ET RESPECTUEUX DE LA POPULATION

Fossambault-sur-le-Lac est une communauté autonome et accueillante, car elle offre un environnement humain à ses citoyens grâce à la richesse de sa nature et l'offre d'un réseau de partage, de commerces et de services de proximité complémentaires

Nos citoyens ont accès aux services de proximité ce qui permet une autonomie alimentaire, communautaire et sociale.

Nous possédons un pôle de services de proximité comprenant des commerces qui fonctionnent à partir des besoins de la population.

*Notre municipalité est prisée pour les vacances sur quatre saisons au grand plaisir de toutes les générations.
(Développement de projets à vocation récréotouristique durable)*

Nous travaillons en synergie et en complémentarité avec les municipalités environnantes.

Nous sommes une référence en matière d'économie circulaire.

Action A

Développer un pôle villageois viable

SOUS-ACTION 1

Planifier les espaces autour du Centre communautaire Desjardins.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité d'implantation d'une coopérative, Desjardins, Vivre en Ville, Rues Principales, MRC et gouvernement du Québec

2024 - 2025

Planifier le site du pôle urbain. Intégrer le projet de restauration avec celui de coopérative alimentaire.

2025 - 2026

Plan préliminaire et consultation.

2026 - 2027

Poursuite du travail.

SOUS-ACTION 2

Poursuivre le travail d'implantation d'une coopérative alimentaire et d'un restaurant.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité d'implantation d'une coopérative, Desjardins, Vivre en Ville, Rues Principales, MRC et gouvernement du Québec

2024 - 2025

Actualiser le projet de coopérative alimentaire.
Faire une rencontre d'information. Actualiser les données.

2025 - 2026

Recherche de financement et construction du volet dépanneur dépanneur-coopérative (si indépendant) et/ou appel de projets.

2026 - 2027

Opération de la coopérative (ou du projet retenu).
Appel d'intérêt pour la restauration.

SOUS-ACTION 3

Acquérir les propriétés requises.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Comité d'implantation d'une coopérative, Desjardins, Vivre en Ville, Rues Principales, MRC et gouvernement du Québec

2024 - 2025

Valider l'inventaire des propriétés potentielles.
Acquérir le dépanneur.

2025 - 2026

Droits de préemption sur les autres propriétés périphériques permettant de consolider le pôle.

2026 - 2027

Recherche de financement.



Action B

Analyser le potentiel d'hébergement récréotouristique contrôlé et encadré en toute saison

SOUS-ACTION 1

Faire l'inventaire du potentiel d'hébergement récréotouristique en bordure du lac et en forêt.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Propriétaires forestiers, citoyens, Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, Club Plage Lac Saint-Joseph, gouvernement et SÉPAQ, consultant

2024 - 2025

Réaliser l'inventaire des sites existants, des projets et sites potentiels. Recherche de différents modèles d'intégration.

2025 - 2026

Proposer un mécanisme d'encadrement spécifique à ce type d'activité et consulter les citoyens.

2026 - 2027

Développement d'un projet récréotouristique priorisé si confirmé par la consultation.

SOUS-ACTION 2

Définir un positionnement cohérent avec notre PIDC.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Propriétaires forestiers, citoyens, Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP), Domaine Fossambault, Club Plage Lac Saint-Joseph, gouvernement et SÉPAQ, consultant

2024 - 2025

Consultation sur le positionnement.

2025 - 2026

Intégrer le positionnement retenu dans le cadre de la refonte du plan d'urbanisme.

2026 - 2027

...



Action C

Intégrer l'économie circulaire au développement de notre collectivité



SOUS-ACTION 1

Diversifier l'offre de transport (le bouquet), en collaboration avec le CAC 3.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Villes voisines, MRC, organismes visant l'économie du partage, citoyens

2024 - 2025

Projet de développement de plateforme de covoiturage, d'autopartage et de voiturage. Sensibilisation des citoyens.

2025 - 2026

Acquisition et mise en disponibilité d'un véhicule de la Ville.

2026 - 2027

Poursuite du projet avec l'ajout d'une camionnette électrique de la Ville en disponibilité.

SOUS-ACTION 2

Développer les biens et services pouvant être partagés.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Villes voisines, MRC, organismes visant l'économie du partage, citoyens

2024 - 2025

Sensibilisation des citoyens.

2025 - 2026

Analyse des autres produits et services offrant un potentiel. Recherche de plateforme existante ou développement.

2026 - 2027

Ajout des produits et services identifiés.

Action D

*En adéquation avec notre positionnement,
développer des sentiers de marche, de raquette, de patin, etc.*

SOUS-ACTION 1

Développer un réseau desentiers en forêt avec le CAC 2.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Propriétaires forestiers, club de motoneiges, citoyens, MRC

2024 - 2025

Analyse de potentiel des sentiers.
Création d'un comité avec les propriétaires.

2025 - 2026

Négociation et signature d'ententes.
Planification des sentiers.

2026 - 2027

Début des aménagements (à suivre).

SOUS-ACTION 2

Pérenniser les sentiers de motoneiges.

Responsables

Ville / CAC

Parties prenantes

Villes voisines, MRC, organismes visant l'économie du partage, citoyens

2024 - 2025

Inventaire des possibilités.

2025 - 2026

Négociation de servitudes ou intégration au réseau de sentiers publics.

2026 - 2027

Implantation du sentier définitif.



6

FAIRE DE LA VILLE UN VECTEUR DE TRANSFORMATION DURABLE POUR NOTRE COMMUNAUTÉ

Fossambault-sur-le-Lac est une organisation municipale forte, résiliente et performante, assurant la mise en place des facteurs permettant de réaliser le Plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC) et d'atteindre les cibles du plan stratégique.

Notre plan directeur d'urbanisme et nos diverses règlementations sont en phase avec le PIDC.

Nos processus ont été révisés et optimisés tout en intégrant la durabilité dans chacune de nos actions.

Les citoyens sont au cœur de nos actions et de nos décisions dans une perspective collective

La communication avec les citoyens est adaptée, claire et conviviale.

Notre approche participative est un modèle de démocratie locale.

Action A

Offrir des services de qualité aux citoyens

SOUS-ACTION 1

Implanter un système de gestion des requêtes.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Conseil, services municipaux

2024 - 2025

Acquisition logiciel

2025 - 2026

Fixer les délais.

2026 - 2027

Implanter système de communication citoyenne et contrôle qualité.

SOUS-ACTION 2

Assurer un contrôle de la qualité dans la prestation de services.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Consultants

2024 - 2025

Processus de gestion

2025 - 2026

Sondage qualité

2026 - 2027

...



iStock™

Credit: Dilok Klaisataporn

Action B

Adapter notre réglementation au PIDC et son objectif de durabilité

SOUS-ACTION 1

Revoir l'ensemble de la réglementation d'urbanisme.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service de l'urbanisme et de l'environnement, conseil municipal

2024 - 2025

Inventaire des règlements à modifier.

2025 - 2026

Refonte urbanisme.

2026 - 2027

Adoption Plan d'urbanisme.

SOUS-ACTION 2

Modifier chacun des règlements en conformité avec les CAC.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Citoyens, Comité consultatif d'urbanisme (CCU), consultants, villes voisines.

2024 - 2025

Priorisation.

2025 - 2026

Guide d'accompagnement.

2026 - 2027

Développement outils de sensibilisation et de communication.
Poursuite des modifications réglementaires.

Action C

Renforcer la démocratie locale et l'implication citoyenne

SOUS-ACTION 1

Développer un modèle participatif.

Responsables

Conseil municipal, citoyens / CAC

Parties prenantes

Directeur général

2024 - 2025

Recherche de meilleures pratiques.

2025 - 2026

Politique de consultation citoyenne et de soutien (avec le CAC 4).

2026 - 2027

...

SOUS-ACTION 2

Revoir les modes de communication.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des loisirs, culture et vie communautaire

2024 - 2025

Dresser l'inventaire des modes de communication en place et des alternatives possibles.

2025 - 2026

Mettre en place les modes de communication choisis s'il y a lieu et en faire le suivi.

2026 - 2027

Assurer le suivi.

Action D

Adapter notre réglementation au PIDC et son objectif de durabilité

SOUS-ACTION 1

Mettre à jour les techniques de stabilisation et d'entretien des talus et des fossés routiers.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des travaux publics

2024 - 2025

Identifier et mettre en place les nouvelles techniques, s'il y a lieu.

2025 - 2026

Demeurer au fait des nouvelles techniques applicables.

2026 - 2027

Demeurer au fait des nouvelles techniques applicables.

SOUS-ACTION 2

Mettre en place des méthodes efficaces pour détruire les tiges ou graines de la renouée amenées sur le site d'enfouissement près du garage municipal.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des travaux publics

2024 - 2025

Rechercher des méthodes efficaces.

2025 - 2026

Mettre en place des méthodes efficaces.

2026 - 2027

Faire un suivi des résultats.

SOUS-ACTION 3

S'assurer que le tri à la source est effectué dans tous nos bâtiments.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des loisirs, culture et vie communautaire

2024 - 2025

Installer des unités de tri à la source dans tous les bâtiments et faire le suivi de leur utilisation.

2025 - 2026

Faire le suivi de l'utilisation des unités de tri à la source.

2026 - 2027

Faire le suivi de l'utilisation des unités de tri à la source.

SOUS-ACTION 4

Limiter l'utilisation du papier dans nos opérations.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Gestionnaires municipaux

2024 - 2025

Faire l'inventaire des différentes opérations qui peuvent être faites sans papier et implanter progressivement les actions nécessaires.

2025 - 2026

Implanter progressivement les opérations sans papier.

2026 - 2027

Implanter progressivement les opérations sans papier.

Action E

Adapter notre réglementation au PIDC et son objectif de durabilité

SOUS-ACTION 5

Assurer une meilleure gestion énergétique dans nos opérations.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Gestionnaires municipaux

2024 - 2025

Identifier les actions possibles pour améliorer la gestion énergétique et les programmes de subventions disponibles.

2025 - 2026

Mettre en place des actions possibles et demeurer au fait des nouvelles façons de faire.

2026 - 2027

Mettre en place des actions possibles et demeurer au fait des nouvelles façons de faire.

SOUS-ACTION 6

Assurer une saine gestion des réseaux de ruissellement sur les terrains privés et le réseau pluvial public.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service de l'urbanisme et de l'environnement,
Service des travaux publics, Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

2024 - 2025

Informar les citoyens des méthodes de gestion des eaux de ruissellement. Implanter un système de suivi.

2025 - 2026

Informar les citoyens des méthodes de gestion des eaux de ruissellement. Mettre en place les recommandations de la CBJC en regard du réseau pluvial.

2026 - 2027

Suivi des actions en continu.



Action F

Prioriser des choix responsables et durables dans l'acquisition de nos biens et services



SOUS-ACTION 1

Procéder à l'électrification progressive de la flotte de véhicules.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des travaux public

2024 - 2025

Faire un portrait de la situation de la flotte actuelle. (Échéancier de remplacement).

2025 - 2026

Remplacer graduellement les véhicules en fonction de la disponibilité des équipements et de l'utilisation optimale.

2026 - 2027

Remplacer graduellement les véhicules.

SOUS-ACTION 2

S'assurer que les équipements et services acquis respectent les principes de durabilité.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Gestionnaires municipaux

2024 - 2025

Exiger et vérifier les spécifications des produits et des services avant leur acquisition.

2025 - 2026

Exiger et vérifier les spécifications des produits et des services avant leur acquisition.

2026 - 2027

Exiger et vérifier les spécifications des produits et des services avant leur acquisition.

Action G

Développer une approche d'écoconception dans tous nos projets d'infrastructures

SOUS-ACTION 1

Inclure dans les devis de construction et d'honoraires professionnels les principes de durabilité.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Gestionnaires municipaux

2024 - 2025

Préparer un gabarit de devis qui sera utilisé lors des appels d'offres.

2025 - 2026

Procéder aux appels d'offres.

2026 - 2027

Procéder aux appels d'offres.

SOUS-ACTION 2

Inclure les notions de durabilité dans les politiques et les règlements généraux de la Ville.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Directeur général et greffière adjointe

2024 - 2025

Faire l'inventaire des politiques et règlements concernés et procéder graduellement aux modifications.

2025 - 2026

Procéder graduellement aux modifications des politiques et des règlements concernés.

2026 - 2027

Procéder graduellement aux modifications des politiques et des règlements concernés.

SOUS-ACTION 3

Poursuivre nos efforts de diminution de la consommation de l'eau potable.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des travaux publics, Service des loisirs, culture et vie communautaire

2024 - 2025

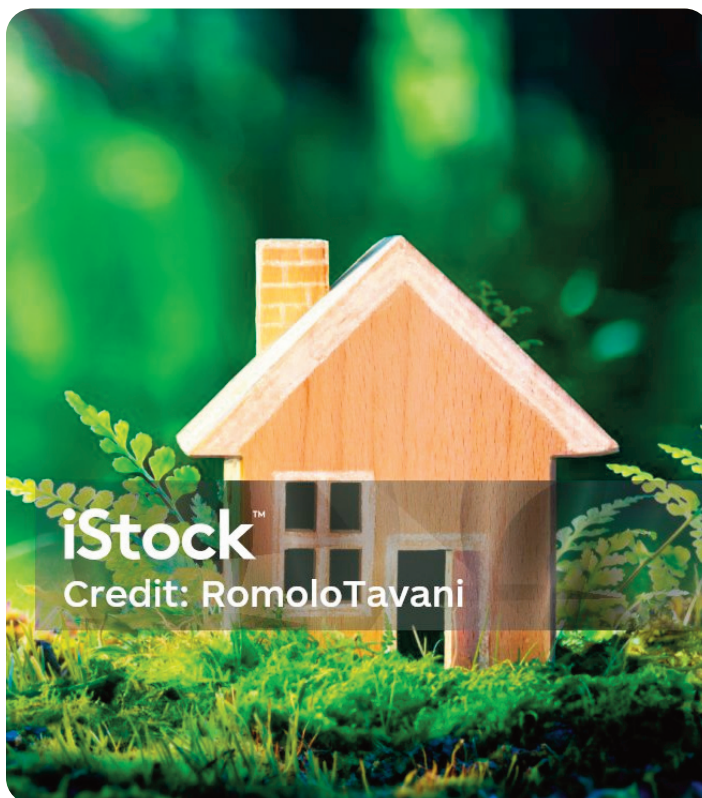
Faire le suivi des déficiences et des bris. Réaliser des campagnes de sensibilisation pour les citoyens.

2025 - 2026

Faire le suivi des déficiences et des bris. Réaliser des campagnes de sensibilisation pour les citoyens.

2026 - 2027

Faire le suivi des déficiences et des bris. Réaliser des campagnes de sensibilisation pour les citoyens.



Action H

Sensibiliser les jeunes à la politique municipale

SOUS-ACTION 1

Présence des jeunes

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Service des loisirs, culture et vie communautaire, greffière adjointe, camps de jour

2024 - 2025

Organisation d'un conseil des jeunes.

2025 - 2026

À refaire si l'expérience est positive.

2026 - 2027

À refaire si l'expérience est positive.

SOUS-ACTION 2

Gestionnaire d'un jour

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Gestionnaires municipaux et maire

2024 - 2025

Suivre un gestionnaire ou le maire au cours d'une journée.

2025 - 2026

À refaire si l'expérience est positive.

2026 - 2027

À refaire si l'expérience est positive.

Action I

Mettre en place un plan de gestion des actifs

SOUS-ACTION 1

Adopter un plan de gestion des actifs.

Responsables

Directeur général / CAC

Parties prenantes

Conseil municipal, gestionnaires municipaux

2024 - 2025

Avec l'aide de consultants, élaborer un plan de gestion des actifs et en assurer le suivi.

2025 - 2026

Suivi et mise à jour du plan de gestion des actifs.

2026 - 2027

Suivi et mise à jour du plan de gestion des actifs.



Conclusion

Le dépôt de ce plan stratégique marque la fin d'une étape. Le travail est cependant loin d'être fini. La suite ne repose pas sur le seul travail des élu(e)s et des employé(e)s, mais sur l'implication de chaque résident de Fossambault-sur-le-Lac. Que ce soit au sein des CAC ou en collaborant de façon ponctuelle aux différents projets, c'est le « Nous tous » inclusif qui dictera le rythme pour l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre vision collective.

Nous avons évalué financièrement la première mouture des plans d'action, sommairement. Ces chiffres évolueront tout au long du processus à la lecture de la révision annuelle et de données toujours plus précises. Ils seront intégrés au budget annuel de la Ville de façon à être facilement identifiables par les citoyens qui pourront ainsi en valider le rythme.

Plusieurs des actions identifiées dans ce plan ne sont que de petits pas vers le succès de cette entreprise s'échelonnant dans le temps. Il sera important de célébrer nos succès et d'apprendre de nos erreurs, qu'elles soient des écarts ou des échecs. C'est un processus dynamique qui demandera de l'adaptation dans un environnement changeant tout autant que les règles qui nous gouvernent. L'important est de toujours garder le cap sur la cible à long terme tel un équipage qui, malgré les vents et marées, saura arriver à bon port.

Outre le travail annuel d'évaluation, une révision du cycle sera prévue en 2027 afin d'établir le prochain plan d'action nous approchant toujours de notre cible, cette merveilleuse vision élaborée de façon consensuelle et collective :

En 2050, Fossambault-sur-le-Lac est une communauté vivante et durable, qui a préservé son caractère de villégiature et la qualité exceptionnelle de son environnement, qui a favorisé l'émergence d'initiatives locales centrées sur les besoins des résidents et résidentes et qui offre des services de proximité accessibles.

Souhaitons-nous bon succès et de faire en sorte que tous les jours nous puissions vivre et nous dire « La vie est belle à Fossambault » parce que « L'environnement est dans notre nature! »

